



Communiqué

Campagne d'identification des cartes SIM anonymes

L'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications porte à la connaissance de l'ensemble des usagers de la téléphonie mobile que **la campagne d'identification des cartes SIM anonymes, ayant débuté le 27 février 2008, prendra fin le 10 octobre 2008.**

Toutefois, les mesures prises par l'ARPT distinguent les clients ayant acquis leurs cartes SIM (puces) de façon anonyme avant le 27 février 2008 de ceux ayant acquis leurs cartes SIM, anonymement, après le 27 février 2008.

Dans ce contexte :

- 1- Tous les clients de **cartes SIM anonymes, acquises avant le 27 février 2008, sont tenus de se faire identifier avant le 10 octobre 2008.**
- 2- Tous les clients de **cartes SIM anonymes, acquises après le 27 février 2008, sont tenus de se faire identifier dans les trente (30) jours qui suivent la date de communication de leur opérateur.** Passé ce délai, ces cartes prépayées seront suspendues jusqu'à leur identification définitive.

Ainsi, dans les deux cas de figure précités, **toute carte prépayée non identifiée après le 10 octobre 2008 fera l'objet obligatoirement d'une désactivation définitive (sans réactivation possible).**

Enfin l'ARPT informe l'ensemble des usagers de la téléphonie mobile, **qu'à compter du 15 septembre 2008, toute carte prépayée, acquise, ne sera activée par l'opérateur qu'une fois l'opération d'identification, du détenteur, réalisée.**